



Coordinateur Académique
Le Secrétaire Départemental
DEWULF Fabrice
Hôtel de Ville
59290 Wasquehal

SITE INTERNET : sgpen.cgtnord.free.fr

SECRETARIAT 03.20.02.69.00
TRESORERIE 03.20.02.10.02
FAX 03.20.75.14.89
E.MAIL : sgpen.cgtnord@free.fr

Lille, le 5 mai 2010

A

Monsieur Georges DE VREESE
Directeur Général Adjoint
Conseil Régional Nord pas de Calais

Objet : IMR (IEMP) et ratios d'avancement de grade des adjoints techniques des EE

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nous faisons suite à l'entretien accordé par M. le Premier Vice-Président Bernard ROMAN et Mme Catherine DE PARIS, Conseillère régionale déléguée au Personnel le 26 avril dernier s'agissant précisément de l'attribution de l'équivalent de l'IMR – pendant régional de l'IEMP – aux 3500 agents des Lycées.

Monsieur le Premier Vice-Président nous ayant fait part de son refus de dégager les moyens financiers correspondants et envisageant le réexamen de cette question lorsque les textes concernés auront évolué, et notamment le décret d'homologie n°91-875 définissant le régime indemnitaire applicable aux agents des cadres d'emplois spécifiques, **nous avons demandé qu'en compensation, les ratios d'avancement de grade des adjoints techniques territoriaux des EE soient portés à leur maximum, soit 100 %.**

Monsieur le Premier Vice-Président avait marqué un intérêt certain pour cette proposition.

De la sorte, sous réserve d'une bonne manière de servir, un plus grand nombre d'agents promouvables bénéficierait d'un avancement de grade et de l'augmentation salariale qui en découle, ce qui viendrait partiellement compenser le manque à gagner de 270 Euros bruts mensuels occasionné par la non-attribution de l'équivalent de l'IMR !

Nous attirons à cet égard votre attention sur un point tout à fait important : l'évolution souhaitable des ratios d'avancement de grade doit faire l'objet d'un avis du CTP Central avant toute application dans le cadre des CAP.

Or, si les CAP C 2010 sont bien annoncées pour le 10 ou le 11 juin prochain, aucun CTP n'est inscrit à l'ordre du jour de l'Institution avant cette date.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir décaler l'examen CAP des avancements de grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des EE afin que le prochain CTP Central de 2010 puisse, entre-temps, examiner l'augmentation des ratios d'avancements de grade concernés et qu'une délibération vienne les rendre effectives.

Souhaitant que cette requête retienne toute votre attention, et dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur le Directeur Général Adjoint, mes salutations les plus respectueuses.

Le Coordonnateur Régional
Fabrice DEWULF

Copie à :

- ***Monsieur Bernard ROMAN, Premier Vice-Président***
- ***Madame Catherine DE PARIS, Conseillère régionale déléguée au Personnel,***
- ***Monsieur Xavier MAIRE, DRH***